

**Délibération du Conseil Municipal****D.2021.12.16- 04****ACTE : 5.4.1****Commune de LAUZERTE**

L'an deux mille vingt et un et le 16 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, BOURCIER, DENIS, GAUCHET, LARONDE, MAZILLE, MRS BERTHAUX, CAM, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procuration : M. BAÏADA A M. BERTHAUX

Excusés / Absents : MME NEGRE, M. BADOE

Secrétaire : M. ZULIAN

Date de la convocation : 10/12/2021

Nombre de conseillers : 15    Nombre de présents : 12    Nombre de votants : 13

❖ **OBJET : MODALITES D'APPLICATION DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 12 juin 2020 lui accordant 14 délégations.

Il convient de fixer les conditions d'un certain nombre d'articles :

Article 10 : Monsieur le Maire peut exercer au nom de la commune les droits de préemption dans les conditions suivantes :

- Vente produit non bâties : 160 000.00 €
- Vente produit bâties : 200 000.00 €

Article 12 : Monsieur le Maire peut régler au nom de la commune les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communaux dans la limite de 10 000.00 € par sinistre.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité** : 12 voix pour, 1 voix contre : I LARONDE

- **FIXE** : les conditions d'exercice du droit de préemption de la manière suivante :
  - Vente produit non bâties : 160 000.00 €
  - Vente produit bâties : 200 000.00 €
- **RAJOUTE** : le signe « € » après la somme de 10 000 à l'article 12 de la délibération du 12/06/2020
- **CHARGE** : le maire des démarches nécessaires à son application.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,  
François LE MOING